



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO  
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO  
[www.unesco.ca](http://www.unesco.ca)



UNESCO  
Associated Schools  
Ecoles associées  
de l'UNESCO

# RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES ÉCOLES ASSOCIÉES DE L'UNESCO

## DOCUMENT D'ORIENTATION

Septembre 2009

## TABLE DES MATIÈRES

1- Contexte général.....	1
L'UNESCO .....	3
Le Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO .....	3
La commission canadienne pour l'UNESCO .....	4
Le Réseau des Écoles associées au Canada .....	5
2- Réseau des Écoles associées de l'UNESCO du Québec .....	5
Mandat, fonctions et pouvoirs du Comité directeur .....	5
Mandat du Secrétariat québécois .....	6
Objectifs du Réseau .....	7
Caractéristiques d'une école candidate et conditions d'adhésion .....	8
Procédures d'identification des écoles .....	9
Engagement des établissements .....	10
Engagement du Comité directeur et du Secrétariat québécois du Réseau .....	11
Signature de l'engagement .....	11

---

## LEXIQUE

<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>réSEAU</b>	Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO
<b>EPT</b>	Éducation pour tous
<b>CCU</b>	Commission canadienne pour l'UNESCO
<b>MELS</b>	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
<b>ÉI</b>	Éducation internationale
<b>FCSQ</b>	Fédération des commissions scolaires du Québec
<b>CSQ</b>	Centrale des syndicats du Québec
<b>FEPP</b>	Fédération des établissements d'enseignement privés

# RÉSEAU DES ÉCOLES ASSOCIÉES DE L'UNESCO DU QUÉBEC

## DOCUMENT D'ORIENTATION

### 1- CONTEXTE GÉNÉRAL

#### L'UNESCO

L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée dans l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information. Depuis sa création en 1945, elle travaille à améliorer l'éducation partout dans le monde, en offrant une assistance technique, en fixant des normes, en développant des projets novateurs, en renforçant les capacités et en reliant entre eux les différents acteurs.

L'action de l'UNESCO en éducation vise principalement à assurer un suivi vigoureux et efficace du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000). L'Éducation pour tous (EPT) d'ici à 2015 guide l'action de l'organisation dans tous ses domaines de compétence. L'objectif que s'est fixé l'organisation est vaste et ambitieux : **construire la paix dans l'esprit des hommes** à travers l'éducation, la science, la culture et la communication ainsi que l'information.

À travers ses stratégies et ses activités, l'UNESCO œuvre en faveur de la réalisation des *Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies* et plus particulièrement ceux qui visent à éradiquer la pauvreté, à assurer l'éducation primaire universelle et à éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation, à aider les pays à mettre sur pied des stratégies nationales pour un développement durable et à inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

L'UNESCO s'emploie à promouvoir l'amélioration de la qualité de l'éducation et la rénovation des systèmes éducatifs dans le cadre de l'effort continu qu'elle mène pour que l'éducation réponde aux besoins réels de l'individu comme de la société.

#### LE RÉSEAU DU SYSTÈME DES ÉCOLES ASSOCIÉES DE L'UNESCO

Créé en 1953, le Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO (réSEAU), appelé plus couramment **les Écoles associées de l'UNESCO**, est un réseau mondial de 7 900 établissements scolaires répartis dans 176 pays (des écoles maternelles aux instituts de formation des enseignantes et des enseignants en passant par les écoles primaires et secondaires) qui travaillent en faveur d'une éducation de qualité.

Le Réseau vise à promouvoir dans les établissements scolaires les idéaux de l'UNESCO exprimés dans son Acte constitutif selon les quatre thèmes suivants :

1. les enjeux mondiaux et le rôle du système des Nations Unies ;
2. les droits de la personne, la démocratie et le respect ;
3. l'apprentissage interculturel ;
4. l'éducation au développement durable.

Cette mission pourra se réaliser par l'innovation pédagogique, l'amélioration des processus d'apprentissage et la coopération locale, régionale, nationale et internationale en contribuant en particulier à mettre en œuvre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), notamment celui de la qualité de l'éducation.

Le Réseau repose sur les quatre piliers principaux de l'éducation tels que préconisés par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle (Commission Delors) :

- apprendre à connaître ;
- apprendre à faire ;
- apprendre à être ;
- apprendre à vivre ensemble.

#### **LA COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO**

Pour aider à réaliser ses objectifs, l'UNESCO a décentralisé une partie de ses activités en créant les Commissions nationales. De par son statut d'organisme indépendant du gouvernement fédéral et de par la diversité de ses membres, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) est unique parmi les Commissions nationales. Elle s'appuie sur un important réseau composé de près de 400 membres à travers le pays, incluant des ministères et des agences fédérales, des organismes intergouvernementaux représentant les provinces et les territoires, des organisations non gouvernementales, des membres institutionnels et individuels. Grâce à ce réseau, la Commission peut ainsi conseiller le gouvernement canadien en tenant compte des défis que pose la mondialisation et des changements rapides qui surviennent dans la société du savoir, défis et changements auxquels le pays fait face. C'est à la CCU, à travers le Secrétariat national du Réseau des Écoles associées, que revient le soin de coordonner, au nom de l'UNESCO, le Réseau des Écoles associées au Canada en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires.

## **LE RÉSEAU DES ÉCOLES ASSOCIÉES AU CANADA**

La Commission canadienne pour l'UNESCO a mis en place le premier projet de Réseau des Écoles associées de l'UNESCO au Canada à l'automne 2001. On a alors vu naître, au Manitoba, puis en Alberta, les premières écoles pilotes.

Depuis, des rencontres ont été organisées par le Secrétariat national, réunissant des partenaires issus de toutes les provinces, intéressés à faire vivre le Réseau des Écoles associées de l'UNESCO au Canada. Un coordonnateur national, dont la principale responsabilité est de faciliter la communication et le partage d'idées et de projets en tenant compte des recommandations de l'UNESCO en ce qui concerne le développement du réseau entre les provinces et les territoires. Il travaille de concert avec des coordinations provinciales et territoriales et des organismes scolaires. Le coordonnateur national assure la liaison entre les Secrétariats provinciaux, les Écoles associées canadiennes reconnues et le Réseau international du Système des Écoles associées de l'UNESCO.

Les divers statuts d'école associée de l'UNESCO doivent être accordés par la Commission canadienne pour l'UNESCO sur la recommandation du ministère de l'Éducation de la province. Chaque ministère de l'Éducation peut, par ailleurs, mandater une autre organisation provinciale qui agira en son nom.

## **2- RÉSEAU DES ÉCOLES ASSOCIÉES DE L'UNESCO DU QUÉBEC**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) a confié le mandat de développer et de gérer le Réseau des Écoles associées de l'UNESCO du Québec à un comité formé des représentantes et des représentants des organismes partenaires suivants : Éducation internationale (ÉI), la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP). Pour réaliser le mandat, un Comité directeur a été formé et constitué de représentantes et de représentants de ces organismes auquel s'ajoute une personne représentant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

### **MANDAT, FONCTIONS ET POUVOIRS DU COMITÉ DIRECTEUR**

Le Comité directeur (MELS, CSQ, ÉI, FCSQ, FEEP) :

1. Détermine les orientations du Réseau au Québec, en collaboration avec la CCU.
2. Adopte le plan de développement du Réseau au Québec.
3. Participe à la promotion du Réseau au Québec et à la diffusion de l'information dans chacun des organismes membres.

4. Établit les critères de sélection des écoles.
5. Recommande le choix des écoles au ministre de l'Éducation et informe la CCU de ce choix.
6. Identifie et sollicite des partenaires de financement.
7. Assure un travail de représentation notamment auprès des instances politiques et de la CCU.
8. Supervise l'ensemble des activités du Secrétariat et mandate, à l'occasion, un autre membre du Comité pour la réalisation des travaux.
9. Rend compte annuellement au MELS et informe la CCU des résultats obtenus.

#### **MANDAT DU SECRÉTARIAT QUÉBÉCOIS (CSQ)**

Pour réaliser son mandat, le Comité directeur compte sur un Secrétariat québécois des Écoles associées qui est logé à la Centrale des syndicats du Québec. Le Secrétariat agit sous la responsabilité du Comité directeur. Il est composé d'une responsable qui dispose de l'appui d'un personnel technique. Son mandat se définit ainsi :

1. Assurer la promotion du programme.
2. Recevoir et traiter les candidatures des écoles en fonction des critères et des exigences à établir.
3. Assurer un soutien aux écoles.
4. Favoriser la mise en réseau des écoles aux niveaux local, régional, national et international.
5. Recevoir et analyser les rapports annuels des écoles.
6. Préparer les propositions pour la reconnaissance des écoles pour soumission au Comité directeur.
7. Gérer les renouvellements des écoles.
8. Préparer des rapports d'activités, le rapport annuel, le projet de budget et les comptes rendus des réunions pour le Comité directeur.
9. Procéder à la production ou à la mise à jour des documents à être validés par le Comité directeur.

10. Suggérer des partenaires de financement au Comité directeur pour les activités du Réseau québécois (rencontres et, éventuellement, programmes s'adressant aux écoles).
11. Assurer le travail de communication (relations internes et publiques).
12. Veiller à ce que le logo officiel du Réseau canadien des Écoles associées de l'UNESCO soit apposé sur tous les documents.

**Mandat du coordonnateur québécois (ÉI) :**

1. Convoquer la rencontre et acheminer l'ordre du jour au Comité directeur.
2. Établir l'ordre du jour en collaboration avec le Secrétariat.
3. Assurer le lien avec le ministère (envoi de lettres, demandes de financement, etc.).
4. Animer les rencontres du Comité directeur.

**OBJECTIFS DU RÉSEAU**

Le Réseau québécois des Écoles associées se donne les objectifs suivants :

- Contribuer à la qualité de l'éducation par la mise en œuvre des quatre piliers de l'éducation définis par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle :
  - o apprendre à connaître ;
  - o apprendre à faire ;
  - o apprendre à être ;
  - o apprendre à vivre ensemble.
- Promouvoir les grandes thématiques de l'UNESCO :
  - o les enjeux mondiaux et le rôle du système des Nations Unies ;
  - o les droits de la personne, la démocratie et le respect ;
  - o l'apprentissage interculturel ;
  - o l'éducation au développement durable.
- Jouer un rôle novateur d'animation au sein du système éducatif, produire un effet d'entraînement et développer la coopération avec les établissements partenaires au Canada et dans le monde.
- Agir au niveau de la communauté par la réalisation de projets novateurs favorisant la démocratie, la tolérance et le respect des différences.

- Favoriser chez les jeunes le développement d'une conscience des enjeux mondiaux et les aider à se construire des repères dans le contexte de la mondialisation afin de favoriser leur participation à l'édification d'une culture de la paix.

#### **CARACTÉRISTIQUES D'UNE ÉCOLE CANDIDATE ET CONDITIONS D'ADHÉSION**

Les établissements affiliés au Réseau vont des écoles publiques ou privées d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, aux centres de formation professionnelle. Ils sont implantés aussi bien dans des zones rurales qu'en milieu urbain, en régions et dans les grands centres.

Pour se mériter le statut d'École associée, un établissement scolaire doit s'engager à entreprendre un projet éducatif axé sur un des quatre thèmes de réflexion principaux mentionnés précédemment. Il doit aussi rendre compte régulièrement de ses activités au Comité directeur.

#### **PROCÉDURES D'IDENTIFICATION DES ÉCOLES**

Le Réseau se développera progressivement. Chaque année, les établissements scolaires seront invités à présenter leur candidature<sup>1</sup>.

Le Secrétariat fait connaître le réseau aux écoles québécoises et les invite à poser leur candidature en leur indiquant clairement qu'un nombre restreint d'écoles est retenu, en fonction des critères de sélection des projets. Pour ce faire, chaque organisme partenaire dispose déjà d'outils de communication qui peuvent être utilisés pour faire connaître le projet (sites Web, revues, événements, etc.) et pour inviter les écoles à soumettre leur candidature dans un laps de temps déterminé. Le Secrétariat reçoit les inscriptions.

Une fois la période d'inscription terminée, le Secrétariat soumet les candidatures au Comité directeur qui décide des écoles retenues.

Ces écoles sont représentatives de la société québécoise. Un équilibre est recherché entre les écoles de milieu urbain et de milieu rural, entre les écoles primaires et les écoles secondaires, entre les écoles publiques et les écoles privées, etc.

Les établissements scolaires ont à franchir deux étapes importantes avant d'obtenir leur statut d'École associée internationale.

---

<sup>1</sup> Voir en annexe la stratégie de recrutement des écoles ainsi que la liste des écoles associées de l'UNESCO du Québec.

Étape I : l'école prépare son plan d'action qui doit couvrir une période de deux ans. Lorsque le plan d'action est accepté par le Comité directeur, l'établissement est considéré comme école candidate au Réseau national. Au terme de ces deux années, sur dépôt d'un rapport présentant les résultats obtenus durant cette période et évalués positivement par le Comité directeur, ce dernier propose la candidature de l'école à la CCU pour sa reconnaissance dans le Réseau national des Écoles associées de l'UNESCO.

Étape II : deux ans plus tard, soit au terme de quatre années, sur dépôt d'un rapport présentant les résultats obtenus durant cette période et évalués positivement par le Comité directeur, ce dernier propose la candidature de l'école à la CCU pour sa reconnaissance dans le Réseau international. Une fois reconnu dans le Réseau international, l'établissement scolaire doit fournir un rapport à tous les trois ans au Comité directeur afin de voir son statut maintenu.

### **ENGAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS**

Dès confirmation de leur engagement, les écoles doivent recevoir une description claire des obligations qu'implique leur adhésion au Réseau.

Les établissements qui adhèrent au Réseau prennent les engagements suivants :

1. Assurer la participation active de tous les acteurs de l'école à l'atteinte des objectifs.
2. Promouvoir un projet éducatif inspiré par les idéaux de l'UNESCO : l'environnement, la paix, le respect de la diversité des cultures et des expressions culturelles, les droits de la personne et la promotion du développement durable.
3. Désigner un coordonnateur du projet « École associée » au sein de l'établissement scolaire et éventuellement des représentantes et des représentants des élèves chargés de diffuser l'information auprès de leurs camarades. Cette personne, au nom de l'établissement, sera particulièrement chargée de maintenir le contact avec le Secrétariat du Réseau québécois situé à la CSQ.
4. Établir une planification annuelle pour une éducation de qualité avec des objectifs et des priorités bien définis, des dates butoirs et des résultats attendus. Cette planification doit s'intégrer au projet éducatif de l'établissement scolaire.
5. Assurer la formation continue du personnel enseignant en regard des objectifs poursuivis par le projet éducatif.
6. Développer des synergies et des partenariats avec d'autres organismes provenant du milieu de l'éducation et de la communauté.

7. Fournir à tous les deux ans au Secrétariat québécois du Réseau un bilan détaillé des activités menées et des résultats obtenus. Le bilan devrait permettre d'évaluer les efforts déployés dans les domaines des droits de la personne, de la démocratie et de l'apprentissage interculturel et de mesurer l'impact que le projet a produit sur les jeunes.
8. Aviser le Secrétariat de toute modification au projet, le cas échéant.
9. Établir et renforcer des approches participatives et démocratiques en classe en ce qui concerne la gestion scolaire, avec la participation des élèves, des enseignantes et des enseignants, des parents et de la communauté locale.
10. Veiller à ce que l'école soit clairement identifiée avec le logo du Réseau.
11. Souligner les journées, années et décennies internationales proclamées par les Nations Unies et plus particulièrement celles dont l'UNESCO en est le chef de file.
12. Informer les médias locaux et régionaux des actions spéciales et de leurs résultats.
13. Envoyer des copies d'articles de journaux au Secrétariat du Réseau québécois.
14. Prendre les moyens nécessaires, le cas échéant, pour financer des activités telles que les visites d'écoles et les échanges.

#### **ENGAGEMENT DU COMITÉ DIRECTEUR ET DU **SECRETARIAT QUÉBÉCOIS DU RÉSEAU****

De son côté, le Comité directeur et le Secrétariat s'engagent à :

1. Promouvoir et assurer la visibilité du Réseau.
2. Valoriser les actions du Réseau en les portant à la connaissance de la CCU et de toute institution compétente dans le domaine éducatif, notamment en maintenant à jour la rubrique « Écoles associées » sur les sites Web de la CSQ, d'Éducation internationale, de la FCSQ et de la FEPP.
3. Fournir aux écoles québécoises toute l'information utile et un soutien à la préparation et à la réalisation des projets.
4. Contribuer à l'organisation des rencontres entre Écoles associées aux niveaux local, régional et national.
5. Associer le plus grand nombre d'établissements aux réunions nationales et internationales organisées sous l'égide de la CCU et de l'UNESCO en tenant compte des ressources disponibles.

## **SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT**

Lorsqu'un établissement scolaire décide de s'engager dans le processus pour être accrédité dans le Réseau des Écoles associées de l'UNESCO, le Comité directeur invitera le directeur de l'établissement à signer un formulaire faisant état dudit engagement.

## **STRATÉGIE DE RECRUTEMENT 2009-2011**

## Introduction

Actuellement, les Écoles associées de l'UNESCO du Québec sont au nombre de sept<sup>2</sup>. Lors de la première année d'exercice, cinq écoles ont été sélectionnées. À la suite du deuxième appel de candidatures, deux écoles ont été sélectionnées. Le développement du Réseau des Écoles associées de l'UNESCO du Québec est une priorité pour le Comité directeur des Écoles associées de l'UNESCO du Québec.

La volonté d'augmenter le nombre d'écoles membres est motivée par le désir d'agir à plus grande échelle dans le cadre des objectifs fixés dès le début du mandat du Comité directeur, soit :

- contribuer à la qualité de l'éducation par la mise en œuvre des quatre piliers de l'éducation définis par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle :
  - apprendre à connaître,
  - apprendre à faire,
  - apprendre à être,
  - apprendre à vivre ensemble ;
- promouvoir les grandes thématiques de l'UNESCO :
  - les problèmes mondiaux et le rôle du système des Nations Unies,
  - les droits de l'homme, la démocratie et la tolérance,
  - l'apprentissage interculturel,
  - l'éducation au développement durable ;
- jouer un rôle novateur d'animation au sein du système éducatif, produire un effet d'entraînement et développer la coopération avec les établissements partenaires au Canada et dans le monde ;
- agir au niveau de la communauté par la réalisation de projets novateurs favorisant la démocratie, la tolérance et le respect des différences ;
- favoriser chez les jeunes le développement d'une conscience des enjeux mondiaux et les aider à se construire des repères dans le contexte de la mondialisation, afin de favoriser leur participation à l'édification d'une culture de la paix.

---

<sup>2</sup> Voir annexe

Le développement du Réseau permettra, entre autres :

- à un plus grand nombre d'Écoles associées de l'UNESCO de s'enrichir à travers l'échange que ce Réseau offre et à plus d'écoles primaires et secondaires de s'ouvrir sur le monde ;
- à plus d'écoles québécoises de faire connaître leur projet et de valoriser ce qu'elles réalisent comme activités dans le cadre des valeurs de l'UNESCO que voici :
  - o les problèmes mondiaux et le rôle du système des Nations Unies,
  - o les droits de l'homme, la démocratie et la tolérance,
  - o l'apprentissage interculturel,
  - o l'éducation au développement durable ;
- un échange d'expertise entre les Écoles associées.

### **Objectifs visés**

Le Comité directeur des Écoles associées de l'UNESCO du Québec souhaite recruter une dizaine d'écoles supplémentaires au cours des prochaines années selon une représentation équilibrée d'écoles de niveau primaire et secondaire, rurales et urbaines, publiques et privées. Cependant, la qualité des projets sera le critère déterminant dans le choix des écoles.

De plus, des efforts seront faits pour promouvoir davantage les Écoles associées de l'UNESCO du Québec dans les régions, les Écoles associées actuelles étant situées principalement dans la région de Montréal.

### **Stratégie de recrutement**

Le Comité directeur a décidé de bonifier la promotion des Écoles associées de l'UNESCO du Québec par quelques actions afin d'atteindre les objectifs visés, soit :

- la conception et la production d'un dépliant promotionnel électronique en 2008-2009 ;
- les directions régionales, le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) et l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM) seront sollicités dans la promotion des Écoles associées de l'UNESCO du Québec afin d'encourager la réponse d'écoles québécoises en région aux appels de candidatures ;
- les écoles qui ont manifesté de l'intérêt sans avoir répondu à l'appel de candidatures seront contactées et invitées à participer aux prochains appels de candidatures ;

- les Écoles associées de l'UNESCO du Québec seront encouragées à développer des partenariats et des jumelages avec des écoles hors réseau afin de les intéresser à faire partie des Écoles associées de l'UNESCO du Québec ;
- la promotion, tout au long de l'année, par des communiqués et des articles, des avantages de faire partie des Écoles associées de l'UNESCO :
  - adhésion aux valeurs de l'UNESCO ;
  - mobilisation de tout le personnel, de tous les élèves et de la communauté autour d'un projet commun ;
  - échanges et apprentissages avec les Écoles associées de l'UNESCO du Québec, celles du Canada et d'autres pays du monde ;
  - prestige d'être associée à l'UNESCO ;
  - couverture médiatique que peuvent susciter les projets développés dans le cadre de l'adhésion aux Écoles associées de l'UNESCO.

### **Critères de sélection des projets soumis au Comité directeur du Réseau des Écoles associées de l'UNESCO du Québec**

Le projet est novateur, c'est-à-dire :

- il est original ;
- il est susceptible de créer un effet d'entraînement sur d'autres écoles ;
- il a un effet d'exemplarité ;
- il peut être transférable à d'autres contextes.

Le projet est axé sur au moins un des quatre thèmes principaux du Réseau :

- les enjeux mondiaux et le rôle du Système des Nations Unies ;
- les droits de la personne, la démocratie et le respect ;
- l'apprentissage interculturel ;
- l'éducation au développement durable.

Le projet doit avoir des retombées au plan local, régional ou national et, ultimement, viser une contribution à l'échelle internationale.

Le projet suscite l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'établissement d'enseignement : les élèves, les membres du personnel, la direction et les parents.

Le projet vise une pérennité dans le temps.

### **Conclusion**

Le Comité directeur des Écoles associées de l'UNESCO du Québec, avec le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, s'engage à développer les Écoles associées de l'UNESCO du Québec afin que les écoles québécoises puissent profiter des avantages d'être Écoles associées de l'UNESCO.

## Écoles associées de l'UNESCO du Québec

Nom de l'école	Publique	Privée	Primaire	Secondaire	Emplacement
La Poudrière	X			X	Drummondville
L'École primaire Sainte-Germaine-Cousin	X		X		Montréal
L'École intégrée Notre-Dame-de-L'Assomption/La Francolière	X		X		Montmagny
Le Collège Bourget		X		X	Rigaud
Le Pensionnat des Sacrés-cœurs		X	X		Saint-Bruno-de-Montarville
L'École Saint-Luc	X			X	Notre-Dame-de-Grâce à Montréal
Le Collège Durocher Saint-Lambert		X		X	Saint-Lambert (près de Longueuil)
École alternative Atelier	X		X		Montréal
Collège Sainte-Anne-de-Lachine		X		X	Lachine